

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SODIBLANC

Référence 70-23

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, article 31

Date de révision : 31/03/2009

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la substance/préparation

**METAFLUX® SODIBLANC**

### 1.2 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

### 1.3 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Principaux dangers



Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

### 2.2 Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

### 2.3 Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 2.4 Élément d'étiquetage SGH :



**Danger**

2.3/1 - Aérosol extrêmement inflammable



**Attention**

3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.

3.8/3 - Peut provoquer somnolence et des vertiges

### 2.5 Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 2.6 Intervention:

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

## 2.7 Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

## 2.8 Élimination :

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Caractéristiques chimique / description :

Peinture à base de produits de remplissage, résines et autres composants ci-après :

Acétone	25-50%	Xi, F	R11-36-66-67 Danger: 2.6/2 Attention: 3.3/2A, 3.8/3	CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2
Butane	10-25%	F+	R12 Danger: 2.2/1	CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7
Propane	10-25%	F+	R12-18 Danger: 2.2/1	CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9
Acétate de n-butyle	5-10%		R 10-66-67 Attention: 2.6/3; 3.8/3	CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1
Xylène	2,5-5%	Xn, Xi	R10-20/21-38 Danger: 3.1.D/3, 3.1.I/4, 3.2/2 Attention: 2.6/3	CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-5%	Xi	R 10-36 Attention: 2.6/3; 3.3/2A	CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9
Butane-1-ol	≤ 2,5%	Xn, Xi	R 10-22-37/38-41-67 Danger: 3.1.O/3, 3.2/2, 3.8/3; 3.3/1 Attention: 2.6/3	CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6

### 3.2 Indications complémentaires :

Application : Peinture.  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Après inhalation :

Assurer un apport d'air frais. En cas de troubles ou malaises, consulter un médecin.

### 4.2 Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

### 4.3 Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 4.4 Après ingestion :

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés

CO<sub>2</sub>. Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Refroidir le récipient avec de l'eau.

### 5.2 Produits d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

### 5.3 Risque particulier dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

### 5.4 Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

## 6.3 Procédé de nettoyage/récupération

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

## 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

### 7.1 Manipulation

#### Précautions à prendre lors de la manipulation

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Respecter les limites d'émission.  
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

#### Prévention contre l'incendie et l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

### 7.2 Stockage

#### Exigences concernant les lieux de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions locales pour le stockage des emballages sous pression.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Pas nécessaires.

#### Informations relatives aux conditions de stockage

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

### 8.2 Composants avec leurs valeurs limites aux postes de travail à contrôler :

<b>67-64-1 acétone</b>	
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>106-97-8 Butane</b>	
VME	1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
<b>123-86-4 Acétate de n-butyle</b>	
VME	Valeur momentanée: 940 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm
<b>1330-20-7 Xylène</b>	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	
VME	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>71-36-3 Butane-1-ol</b>	
VME	Valeur momentanée: 150 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.3 Equipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

doivent porter des masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe A1P2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

## Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants :** Caoutchouc nitrile

## Temps de pénétration du matériau des gants

Les gants sont à changer après chaque contamination.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Aérosol
Couleur :	Couleurs diverses
Odeur :	Caractéristique
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol
Point d'inflammation	Sans gaz propulseur
Température d'inflammation	365 °C
Auto inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif
Limite inférieure d'explosibilité	1,5 vol. %
Limite supérieure d'explosibilité	13,0 vol. %
Pression de vapeur à 20°C :	3600 hPa
Densité à 20°C :	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
Teneur en solvants organiques :	83,9 % avec gaz propulseur
Teneur en substances solides :	16,1 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.2 Réactions dangereuses :

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux :

Possible en traces.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Toxicité aiguë

Irritation de la peau	Irrite la peau et les muqueuses
Irritation des yeux	Effet d'irritation
Sensibilisation	Aucun effet de sensibilisation connu

### Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
Irritant.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu polluant

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Produit :

### Recommandations :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les boîtes vides peuvent être jetées avec les déchets ménagers.

### Catalogue européen des déchets

15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
----------	--

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Emballage non nettoyés :**

**Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier) :

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 2 5F Gaz.

Indice Kemler: -

No ONU : 1950

Groupe d'emballage : -

Étiquette de danger : 2.1

Désignation du produit : 1950 AÉROSOLS

Quantités limitées (LQ) : LQ2

Catégorie de transport : 2

Code de restriction en tunnels : B1D

### Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG : 2.1

No ONU : 1950

Label : 2.1

Groupe d'emballage : -

No EMS : F-D,S-U

Marine Polluant : Non

Désignation technique exacte : AEROSOLS

### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA : 2.1

No ID ONU : 1950

Label : 2.1

Groupe d'emballage : -

Désignation technique exacte : AEROSOLS, inflammable

"Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la réglementation sur les Produits dangereux.

### 15.2 Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

### 15.3 Phrases R :

12 Extrêmement inflammable.

18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 15.4 Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

7 Conserver le récipient bien fermé.

23 Ne pas respirer l'aérosol.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### 15.5 Identification particulière de certaines préparations :

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

### 15.6 Directives techniques air :

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Classe : NK  
Part en % : 50-100

**15.7 Classe de pollution des eaux** : 1 (Classification propre) : peu polluant.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases R importantes :

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionné a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.